



## COMMUNIQUE DE LA HAAC N° 02 /HAAC/2022/P

Dans la nuit du mardi 10 au mercredi 11 mai 2022, le poste avancé du dispositif de l'opération Kondjouaré à Kpékpakandi, dans la préfecture de Kpendjal, a fait l'objet d'une violente attaque terroriste qui a occasionné la mort de huit (08) soldats de l'armée togolaise et blessés treize (13) autres.

Au lendemain de cette attaque, toutes les composantes de la nation ont, unanimement, condamné cette violence meurtrière aveugle aux desseins inconnus, et appelé à l'union de tous les Togolais pour repousser toutes formes de manœuvres de déstabilisation et de troubles à l'ordre public.

Les médias nationaux, écrits, audiovisuels et en ligne, toutes typologies confondues, ont joint leurs plumes, micros et caméras à cette mobilisation pour dénoncer cette attaque gratuite, exprimer leurs condoléances et compassion aux familles des victimes et souhaiter une prompte guérison aux malades.

Par ailleurs, les médias ont adressé leurs félicitations et encouragements aux forces de défense et de sécurité tout en invitant le Gouvernement au renforcement des moyens logistiques nécessaires à une meilleure défense et sécurisation de notre territoire national.

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) tient à adresser ses félicitations aux professionnels des médias pour cette union sacrée pour la défense de la patrie. Elle les invite à intensifier le relais des messages de paix et de cohésion nationale lancés par le Gouvernement et toutes les forces politiques, sociales et culturelles pour une collaboration sans limites de la population avec les forces armées, afin de vaincre les groupes terroristes qui rodent à nos portes.

Par ailleurs, la HAAC invite les médias à faire preuve de « professionnalisme », en évitant de créer des amalgames entre la lutte contre le terrorisme et l'exploitation des malheureux événements de Kpinkankandi à des fins politiques et en relayant des propos diffamatoires contre les forces de défense et de sécurité. face au drame créé par l'attaque du 10 mai, tous les médias doivent veiller, dans leurs propos et commentaires, au respect des dispositions du code de la presse et de la communication et du code de déontologie des journalistes en ce qui concerne l'apologie des crimes de guerre, de la sédition ou du terrorisme (art 8), les impératifs de la défense nationale et de la sécurité (art 9), l'atteinte à l'ordre public et à la sécurité nationale (art 42).

La HAAC rappelle que toute publication ou diffusion de fausses informations, d'informations non vérifiées ou tout appel des forces armées et des forces de l'ordre à se détourner de leur devoir envers la partie est passible de sanctions prévues par le code de la presse et de la communication.

La HAAC veillera au strict respect des textes législatifs et réglementaires en la matière.

Fait à Lomé, le 19 MAI 2022

Le Président de la HAAC



**Pitalounani TELOU**